

GROUPEMENT DE COMMANDES

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION / COMMUNE DE BARTENHEIM /
COMMUNE DE BLOTZHEIM / COMMUNE DE KAPPELEN / COMMUNE DE KNŒRINGUE /
COMMUNE DE KEMBS / COMMUNE DE RANSPACH-LE-HAUT / COMMUNE DE ROSENAU /
COMMUNE DE SIERENTZ / COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Pouvoir adjudicateur:

SAINT-LOUIS Agglomération M. Alain GIRNY, Président Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199 68305 SAINT-LOUIS Cedex

Pays : France

Tel: 03.89.70.90.70 Fax: 03.89.70.90.85

E-mail : <u>direction@agglo-saint-louis.fr</u> Adresse internet : <u>www.agglo-saint-louis.fr</u>

Adresse du profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui Les membres du groupement de commandes sont : SAINT-LOUIS Agglomération, la commune de Bartenheim / la commune de Blotzheim / la commune de Kappelen / la commune de Knœringue / la commune de Kembs / la commune de Ranspach-le-Haut / la commune de Rosenau / la commune de Sierentz / la commune de Village-Neuf

2. Objet du marché :

Intitulé:

Fourniture d'électricité et prestations associées.

Caractéristiques principales :

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché public relatif à l'acheminement et à la fourniture d'électricité alimentant les points de livraison de SAINT-LOUIS Agglomération, de la commune de Blotzheim / de la commune de Kappelen / de la commune de Knœringue / de la commune de Kembs / de la commune de Ranspach-le-Haut / de la commune de Rosenau / de la commune de Sierentz / de la commune de Village-Neuf. Ces collectivités ont conclu pour ce faire un groupement de commandes dont SAINT-LOUIS Agglomération est le coordonnateur.





Les prestations visent ainsi à couvrir l'acheminement et la fourniture d'électricité aux points de livraison listés en annexes 1 et 2 du CCP.

Durée du marché:

Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020. Toutefois, l'exécution des prestations commencera le 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2020.

Le décalage entre la date de notification et la date de démarrage des prestations tient compte des délais inhérents à la procédure de changement de fournisseur qui inclut en particulier l'ensemble des démarches du titulaire vis-à-vis du gestionnaire de réseau.

Ce délai est indiqué dans l'offre du candidat et ne saurait être supérieur à 4 semaines à compter de la notification du marché.

En tout état de cause, l'ensemble des bascules devront être réalisées au 31 décembre 2018.

Type de marché: Marché de fournitures

Publication au JOUE: OUI

Lieu principal d'exécution : SAINT-LOUIS Agglomération

Code NUTS: FRF12

L'avis implique un marché public.

Classification CPV:

09 31 00 00 - 5 Electricité

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : OUI

<u>Division en lots</u>: OUI

Le marché est décomposé en 2 lots, à savoir :

Lot 1 : Fourniture et acheminement d'électricité aux points de livraison relevant de la zone de distribution du Gestionnaire de Réseau de Distribution ERDF

Code CPV: 09 31 00 00 - 5 - Electricité

Durée du lot : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020. Toutefois, l'exécution des prestations commencera le 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2020.

Lot 2 : Fourniture et acheminement d'électricité aux points de livraison relevant de la zone de distribution du Gestionnaire de Réseau de Distribution EBM RD

Code CPV: 09 31 00 00 - 5 - Electricité

Durée du lot : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020. Toutefois, l'exécution des prestations commencera le 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2020.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

Les variantes sont-elles autorisées : OUI





- Les variantes libres au sens de l'article 58-I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont interdites.
- Les variantes imposées au sens de l'article 58-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont autorisées. Les candidats devront faire une proposition pour chacune des variantes imposées (anciennement solutions alternatives obligatoires) pour l'ensemble lots comme énoncée à l'article 3.7.3 du règlement de la consultation.

Options: OUI

Description de ces options :

Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT:

Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Prestations autofinancées par chaque membre du groupement pour la part qui le concerne.

Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Paiement par mandat administratif dans les 30 jours à compter de la réception de la demande de règlement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

En vertu de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et membres d'un ou de plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- La lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- La déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- L'attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles 45 et 48 de





l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La déclaration indiquant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
- Une déclaration appropriée de banques ou la preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Capacité technique:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- La description du matériel dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- Les certificats de qualité du candidat (autorisant la fourniture d'électricité selon la réglementation en vigueur, provenance de l'électricité fournie et obligation de service public dans le domaine de la fourniture d'électricité selon la législation en vigueur).

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque co-traitant.

4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION:

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Prix: 60 %

Valeur technique: 40 %

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF:

<u>Date limite de réception des offres</u> : Lundi 12 novembre 2018 à 16h00

<u>Langue(s)</u> pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

<u>Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre</u> : 10 jours à compter de la date limite de remise des offres.

<u>Lieu d'ouverture des offres</u> : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.





5. Renseignements complémentaires :

Autres informations:

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (application des articles 25-I-1°,66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Il s'agit d'un marché d'achat d'énergies non stockables ne donnant pas lieu à un accord-cadre ou un marché à bons de commande.

Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et <u>disponible uniquement</u> sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : http://www.marches-publics.info. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

Les candidats doivent se référer à l'article 4.1 du règlement de la consultation concernant les conditions d'accès au téléchargement du DCE et à l'article 4.2 du règlement de la consultation pour les modifications de détail au DCE.

Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public <u>impose</u> la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <u>http://www.marches-publics.info</u>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, <u>les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard</u> 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil <u>d'acheteur à l'adresse suivante</u>: http://www.marches-publics.info.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (http://www.marches-publics.info) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).



Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique <u>courrier@aws-france.com</u> qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex E-mail: greffe.ta.strasbourg@juradm.fr Tél: 03.88.21.23.23 - Fax: 03.88.36.44.66 http://strasbourg.tribunal-administratif.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex E-mail: greffe.ta.strasbourg@juradm.fr Tél: 03.88.21.23.23 - Fax: 03.88.36.44.66 http://strasbourg.tribunal-administratif.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges Préfecture de Meurthe-et-Moselle 1, rue du Préfet Claude Erignac 54038 NANCY CEDEX

Tél: 03.83.34.25.65 - Fax: 03.83.34.22.24

E-mail: therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr

http://meurthe-et-moselle.gouv.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 1er octobre 2018

